

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 2 juillet

### Contact presse :

06.39.25.23.30 - [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

---

## Fièvre typhoïde : l'ARS signale une augmentation des cas

Depuis le début de l'année, 18 cas de fièvre typhoïde ont été signalés par l'Agence de Santé de Mayotte, dont 9 dans la commune de Dzoumogné. Les investigations réalisées pointent des problèmes d'assainissement et de gestion des eaux usées, ainsi qu'un défaut d'hygiène de base.

Aussi, pour prévenir l'apparition de nouveaux cas, l'ARS de Mayotte intervient auprès des habitants des quartiers concernés pour prodiguer les bons conseils : lavage régulier des mains au savon, utilisation exclusive d'eau potable du robinet ou des bornes fontaines pour la boisson, la préparation des aliments et les usages domestiques, etc.

### Qu'est-ce que la fièvre typhoïde ?

La fièvre typhoïde est une « maladie des mains sales ». La source de contamination (la bactérie *Salmonella typhi*) réside dans les matières fécales des personnes malades, qui peuvent contaminer l'eau ou les aliments consommés crus.

Les signes de la maladie sont : fièvre, maux de tête, perte d'appétit, grande fatigue, diarrhées ou constipation.

Des formes graves peuvent survenir avec des complications au niveau de l'intestin, du cœur ou du système nerveux et cette maladie peut alors être **mortelle, en l'absence de traitement**.

### Situation épidémiologique à Mayotte

La fièvre typhoïde reste une maladie endémique à Mayotte. En 2019, 53 cas avaient été signalés par l'ARS OI, dont 21 dans la commune de Koungou.

**Entre le 1er janvier et le 30 juin 2020, 18 cas de fièvre typhoïde ont donc été recensés sur le territoire, dont 9 à Dzoumogné, avec une recrudescence au mois de juin.**

### L'ARS s'engage sur le terrain avec les communes

Pour empêcher que de nouvelles personnes soient touchées par cette maladie, l'ARS a pris l'attache des communes concernées pour :

- Améliorer l'accès à l'eau potable (financement et installation de rampes d'eau et de bornes fontaines, distribution de savons, etc.)
- Sensibiliser les habitants aux bons gestes d'hygiène.

### **RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

L'ARS de Mayotte rappelle à la population l'importance d'utiliser de **l'eau potable** (du robinet ou des bornes fontaines) :

- pour le lavage des mains à l'eau et au savon avant chaque repas et après le passage aux toilettes
- pour boire
- pour cuisiner et préparer les aliments
- pour les usages domestiques comme la lessive, la vaisselle, etc